

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : A. MAZINGUE-DESAILLY

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, M. THIERRY.

**Absents excusés** : A. SERRANO pouvoir à A. MAZINGUE-DESAILLY  
C. THEBAULT pouvoir à B. JACQUEMARD  
P. NGUYEN, C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 21 H.

Monsieur BOULAY demande que soit reformulé la phrase dans les questions diverses du procès verbal du précédent Conseil Municipal de la façon suivante :

La mairie rencontrera la société Bodet concernant le dysfonctionnement des cloches de l'église.

**ADOPTE** à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Plan Communal de Sauvegarde
- Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention Phyt'eaux Cités

**ADOPTE** à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**FIXE** le montant du loyer du logement communal Place de l'Eglise à 370 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**DECIDE** de fixer les tarifs de location de la salle du Foyer Rural comme suit :

- 480 € le montant de la location
- 700 € le montant de la caution

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**DECIDE** que l'occupation du caveau provisoire est limitée à 2 mois et que, seule, l'occupation du 2<sup>ème</sup> mois est tarifée à 80 €.

**DECIDE** que le taux horaire des agents vacataires chargés de la surveillance garderie est à 12,66 € (y compris congés payés).

**DECIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'indemnité du Maire comme suit :

- pour Monsieur le Maire : 40,50 % de l'indice brut 1015

**APPROUVE** le transfert de compétence « Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques » à la Communauté de Communes du Pays de Limours.

**DECIDE** d'organiser le suivi de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat, à conclure entre le SEDIF (porteur de projet et maître d'ouvrage), le SIAHVY (mobilisateur territorial) et la commune, qui engage chaque partenaire dans le programme Phyt'Eaux Cités Phase 2.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45.

En Mairie, le 3 juillet 2013  
Le Maire,  
Bernard JACQUEMARD